



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 1/18

**DEMANDE DE CREDIT DE FR. 37'200.00 POUR LE RENFORCEMENT
DU SERVICE TECHNIQUE**

Demande de crédit de Fr. 37'200.00 pour le renforcement du Service technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Depuis le début de la présente législature, une réorganisation conséquente du Service technique (ST) a été initiée. Le premier élément de cette réorganisation a été l'engagement d'un adjoint du chef de service en capacité de l'épauler de manière efficace dans les dossiers d'importance. Cet engagement réussi a constitué un renforcement de qualité du service dès septembre 2016.

La montée en puissance du Service avec la mise en œuvre du plan de législature établi fin 2016 et les nombreux projets qui lui sont associés nécessite son renfort rapide pour mener à bien les réalisations prévues dans le calendrier annoncé.

2. Développement

Selon les enseignements collectés en 2017, il apparaît essentiel de maintenir en interne la conduite et le développement des grands projets pour en garder la complète maîtrise. L'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice supplémentaire pour assumer efficacement et sans délai toutes les tâches récurrentes liées à la police des constructions, au suivi des chantiers, à la gestion des infrastructures et à toute demande courante permettra d'atteindre cet objectif. L'activité de ce nouveau collaborateur se fera sous supervision du Chef de service et de son adjoint.

L'équipe actuelle comprend 3 collaborateurs expérimentés pour un équivalent plein temps de 2.6 ETP (emploi à temps plein). Le service est composé de M. Christian Maury, Chef de service à 100%, en poste depuis 2005, M. Alexandre Turrian, adjoint du chef de service à 100% depuis septembre 2016 et Mme Christine Agier, secrétaire à 60%, active dans le service depuis plus de 30 ans. Malgré cette équipe solide, l'augmentation des tâches incombant au Service technique, de plus en plus nombreuses, du fait de l'augmentation de la population, de la complexité des lois et des règlements et de leur application, conduit à une surcharge, dont les effets les plus marqués sont un manque de disponibilité du Chef de service ou de son adjoint pour le développement des nouveaux projets et un certain retard dans le traitement des demandes courantes.

Le service technique est d'autre part régulièrement mis à contribution pour des soutiens aux autres services, jouxtant en quelque sorte une mission de plateforme d'assistance technique aux autres dicastères, ce qui accroît encore la surcharge de travail et le manque de disponibilité du Chef de service et de son adjoint.

Notons encore que la secrétaire, au bénéfice de grandes connaissances en rapport avec les nombreuses années d'activité au sein du service, atteindra prochainement l'âge de la retraite. Il sera très difficile de trouver une remplaçante avec un tel niveau de compétence et une connaissance des dossiers comparable.

L'arrivée d'un collaborateur supplémentaire permettra ainsi d'assurer toutes les tâches incombant au service dans la durée et une optimisation de la répartition des tâches.

Notons finalement que dans son rapport, la Commission de gestion 2015 avait évoqué la surcharge du Service technique et proposé dans un vœu son renforcement.

3. Proposition de la Municipalité

La Municipalité propose l'engagement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice dans le courant de l'été 2018, raison du dépôt du préavis et de la demande de fonds nécessaires à un engagement rapide.

Il s'agira d'engager un collaborateur ou une collaboratrice à plein temps disposant de bonnes connaissances dans le secteur de la construction, notamment les infrastructures routières, l'éclairage public, le réseau hydraulique, la prévention et la sécurité des personnes et des chantiers.

La liste des tâches de ce collaborateur ou cette collaboratrice est la suivante :

. Gérer les infrastructures (canalisations, éclairage public, routes, ...).	25%
. Suivi des chantiers et des manifestations (prévention, sécurité).	25%
. Contrôler et traiter les demandes d'abattage d'arbres.	10%
. Contrôler et traiter les demandes de permis de fouilles et d'occupation du DP.	10%
. Contrôler et traiter les demandes de procédés de réclame.	10%
. Liaison entre le ST et la voirie pour le suivi des travaux et projets à venir.	5%
. Etablir la liste des contrôles des collecteurs et procéder aux appels d'offres.	5%
. Faire l'expédition des dossiers d'enquête publique (CAMAC, permis, courriers).	5%
. Gérer la mise à jour de la maquette.	5%
Taux d'activité :	100%
Particularité(s) :	
. En cas d'absence de la secrétaire, répondre au guichet et au téléphone.	
. Signature : aucun pouvoir particulier (financier, représentation, courrier, etc.).	

La liste des tâches révisées du Chef de service, de son adjoint et de la secrétaire pour tenir compte de la nouvelle répartition est annexée au préavis (annexe 1).

4. Coût de la création du poste (100%) en été 2018

Salaire pour 2018 (dès septembre)	Fr. 25'000.00
(sur la base d'un salaire annuel de Fr. 75'000.00)	
Contributions sociales (employeur)	Fr. 6'700.00
Aménagement du poste de travail	
Frais d'équipement/bureau	Fr. 3'000.00
Frais de recherche	<u>Fr. 2'500.00</u>
Total	Fr. 37'200.00

Les coûts de cet engagement peuvent être couverts par les avoirs en compte de la commune.

Dès 2019, le traitement et les frais liés à cet engagement seront portés au budget de la commune.

5. Comptabilisation

Pour 2018, la comptabilisation des dépenses sera la suivante :

- Frais d'équipement/bureau, Fr. 3'000.00, par le compte 112.3111.1 *Achats de matériel informatique*
- Toutes les autres dépenses, soit Fr. 34'200.00, par le chapitre comptable 410 *Service technique*.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 1/18 du 11 avril 2018,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder un crédit de Fr. 37'200.00 pour l'engagement dès le 1^{er} septembre 2018 d'un collaborateur ou d'une collaboratrice au Service technique,
2. De comptabiliser pour 2018 la dépense de Fr. 37'200.00 de la manière suivante :
 - a) Frais d'équipement/bureau, Fr. 3'000.00, par le compte 112.3111.1 *Achats de matériel informatique*
 - b) Toutes les autres dépenses, soit Fr. 34'200.00, par le chapitre comptable 410 *Service technique*.

DIT

- Que le montant de la dépense sera couvert par les avoirs en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

Délégué de la Municipalité :

MM J.-F. Person et G. Delacrétaz

Proposition de date pour la
première séance de la Commission :

Mardi 8 mai 2018 à 18h30

Lieu :

Annexe II du bâtiment administratif
Rue de Lausanne 23

Annexe :

1. Liste des tâches du service

Préverenges, le 11 avril 2018/GD/cmy